



# FICHE TECHNIQUE

192905

## POLIFILM

### FLUIDE PROTECTEUR INVISIBLE HYDROPHOBE ANTI-SALISSURE POUR SURFACES TRANSPARENTES EXTERIEURES

**POLIFILM** est une association de résines modifiées et de solvants polaires d'application.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Aspect	: TRANSLUCIDE INCOLORE
Masse volumique	: 795 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique à 20°C	: CARACTERE ACIDE NON CORROSIF
Inflammabilité	: FACILEMENT INFLAMMABLE
Point d'éclair	: 11,8°C ENVIRON AFNOR COUPE FERMEE
Tension superficielle	: 23,8 DYNES/CM
Pouvoir couvrant indicatif	: 1 LITRE POUR 20 A 50M <sup>2</sup> SELON NATURE DES SUPPORTS

#### PROPRIETES PRINCIPALES

**POLIFILM** permet de réaliser un **film translucide, protecteur hydrophobe, anti-adhérent, anti-salissure** préventif lié aux surfaces.

**POLIFILM** ne pèle pas, résiste aux solutions de nettoyages usuels.

**POLIFILM** protège les surface, retarde leur encrassement.

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

##### APPLICATION POUR LES VEHICULES :

Traitement extérieur des pare brises, vitres latérales, vitres arrières, phares, feux, autocars, PL, bateaux

► Appliqué préventivement sur les surfaces vitrées extérieures des pare brises de voitures, de bateaux, hublots, verres, etc... par son effet déperlant, les gouttelettes d'eau, la pluie, glisse sur les surfaces et est évacuée sous l'effet du vent ou de la vitesse de déplacement des véhicules (supérieure à 80km/h) de manière analogue à l'action des essuies glaces.

► **Améliore la visibilité** en réduisant l'adhérence des dépôts, salissures routières, boues, poussières, neige, sel de déneigement, évite l'incrustation des sels provenant de l'eau (tartre, calcaire) ou de l'eau de mer (sels, chlorures..).

► **Longue durée**, généralement plus de 6 mois, ne s'élimine progressivement que par l'action abrasive des essuies glaces ou des projections de microparticules dures, poussières minérales, sables, etc...

##### APPLICATION POUR LES IMMEUBLES :

Surfaces vitrées extérieures, fenêtres d'habitation, d'immeuble

Fenêtres de toit, vitrines de magasins, vérandas, auvents

Panneaux d'affichage

Surfaces intérieures d'habitations

Surfaces carrelées murales

Parois et cabines de douche

Lavabos, baignoires

	Façades immeubles en verre
	Pare-brise véhicule
	Vérandas, verrières
	Skydome
	Panneaux photovoltaïques
	Pare douche, balnéothérapie

**Prêt à l'emploi : s'applique à l'état pur sur surfaces propres, sèches et froides.**

**AU PREALABLE :** Nettoyer dégraisser soigneusement les surfaces à l'aide d'un nettoyeur pour vitre à base d'alcool. Attendre le séchage complet.

1) Procéder à une première application : Epancher le produit sur la surface à traiter et uniformiser régulièrement le produit en bande horizontale à l'aide d'un chiffon propre et sec.

Sur grandes surfaces, vitres d'immeubles, fenêtres, utiliser un feutre mouilleur à vitre imprégné de produit.

Attendre pendant 1 à 3 minutes, le séchage de cette première couche.

2) Effectuer une deuxième application en bande verticale (couche croisée) du haut vers le bas, dans le sens de l'écoulement de l'eau par exemple pour les cabines de douches, vitrines, grandes baies, panneaux solaires (pas d'application en mouvement de cercle). Ensuite réaliser une action de polissage avec un papier d'essuyage ou un chiffon propre et sec régulièrement, du haut vers le bas de façon à obtenir une protection particulièrement uniforme.

**NB :** toujours effectuer l'application et l'essuyage en tenant compte de la direction souhaitée pour l'évacuation de l'eau.

**Ne pas appliquer le produit avec une raclette équipée d'une bande de caoutchouc.** Application en dehors du gel, de la pluie, température des surfaces comprises entre +10°C et +20°C, renouveler l'application lorsque l'effet déperlant diminue.

**NOTA IMPORTANT :** ce bouche pores hydrophobe EXTERNE pour des surfaces dures vitrées n'est pas un anti-buées.

Ne pas appliquer sur face intérieure de surfaces translucides vitrées, matériaux composites, polycarbonates, etc, des vitres, hublots de véhicules, avions, bateaux, vitrines de fleuristes et magasin...

#### RECOMMANDATIONS



H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau, se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Observer les précautions de stockage manipulation des produits inflammables.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit ventilé, à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

Refermer l'emballage après utilisation.

Stocker et utiliser dans des endroits frais et convenablement ventilés.

Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas fumer.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité avec le support et le but recherché.**

#### EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

##### **Assurance qualité ISO 9001 - 9002**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

**Nota :** les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.